



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Travailleurs sociaux

Question écrite n° 1299

Texte de la question

M. Michel Noir appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les difficultés que rencontrent les centres de formation de travailleurs sociaux, du fait de l'annonce par l'ancienne équipe ministérielle du gel de 15 p. 100 de l'ensemble des crédits votes pour la formation initiale et continue. Ce gel risquerait d'entraîner la fermeture de plusieurs centres de formation, alors que les besoins en travailleurs sociaux ne sont pas satisfaits. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire savoir ce que le Gouvernement envisage pour aider les centres de formation de travailleurs sociaux.

Texte de la réponse

Le montant global des crédits votes en loi de finances initiale 1993, consacrés à la formation initiale, continue et supérieure des travailleurs sociaux s'élève à 473,7 MF. En février 1993, une mesure d'annulation et de gel des crédits a été prescrite à hauteur de 70 MF, réduits ultérieurement à 11,9 MF, soit 2,5 p. 100 des crédits votes. Le montant des crédits effectivement annulés s'élève à 6,93 MF, soit 1,5 p. 100 des crédits du chapitre concerné. En dépit d'un contexte budgétaire particulièrement difficile, les crédits affectés au financement des formations initiales en voie directe ont été intégralement préservés. Les annulations de crédits ont été réparties sur les lignes de crédits affectés aux formations des intervenants de l'aide à domicile et à la formation permanente et supérieure des travailleurs sociaux. La possibilité d'augmenter les effectifs en formation pour les filières évoquées par l'honorable parlementaire fait actuellement l'objet d'un examen dans le cadre de la préparation de la LFI 94. Le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville entend poursuivre les réflexions d'ores et déjà entreprises pour garantir le bon fonctionnement des centres de formation en travail social, dans le cadre d'une réflexion sur le statut et le financement de ces établissements.

Données clés

Auteur : [M. Noir Michel](#)

Circonscription : - NI

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1299

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1993, page 1411

Réponse publiée le : 21 juin 1993, page 1726